

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 mai 2013, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff, Pierre Vermette, ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, et Clairette Gemme McDuff.

Absences : Madame la conseillère Nathalie Poitras

La directrice générale, madame Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau, étaient également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

120-05-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, appuyée par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'item « varia » restera ouvert jusqu'à la fin.

Adoptée

121-05-13 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des séances d'avril 2013, tel que rédigés.

Adoptée

122-05-13 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements 2013 (132 commandes)	201 173,76 \$
Montant total des dépenses du rapport 2013 (162 factures)	381 818,05 \$
Salaires 2013 (périodes 7, 8 et 9)	317 379,11 \$
Total :	<b><u>900 370,92 \$</u></b>

Signé ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2013.

---

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1<sup>o</sup> d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2<sup>o</sup> d'autoriser le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

123-05-13

#### **Acte de cession de servitudes permanentes - Projet Faubourg Principale - Mandat et autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé le 5 octobre 2011 par la Municipalité de Saint-Amable et la société 9232-6123 Québec Inc., promoteur du projet domiciliaire « Faubourg Principale »;

CONSIDÉRANT les travaux d'installation des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial réalisés dans le cadre de ce projet et protocole d'entente;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité d'obtenir les servitudes permanentes appropriées afin de lui permettre au besoin d'accéder, d'entretenir et de réparer lesdites conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial;

CONSIDÉRANT les vérifications réalisées par les Services techniques de la Municipalité, lesquelles confirment que les travaux ont été réalisés conformément aux attentes et exigences municipales;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de cession de servitudes permanentes préparé et soumis par Me Nathalie Jodoin, notaire du promoteur, afin de constituer, au bénéfice de la Municipalité, les servitudes ci-haut mentionnées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur le maire François Gamache ainsi que la directrice générale, Mme Carmen McDuff à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'acte de cession de servitudes

permanentes à être finalisé par Me Nathalie Jodoin, notaire, relativement aux conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial du projet « Faubourg Principale » ainsi que tout autre document s'y rattachant ou y donnant effet si pertinent.

Adoptée

124-05-13

**Offre de cession – 580 rue Principale – Acceptation de l'offre, mandat quant au certificat de localisation, mandat quant à l'acte de cession et autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'offre de cession de la propriété située au 580, rue Principale, signée le 30 avril 2013 par M. Ronald Léonard, liquidateur de la succession de M. Roch Léonard;

CONSIDÉRANT que ladite offre est faite au montant de 226 000,00 \$, frais de notaire, d'arpentage et de cession en sus, sans garantie légale et valable pour une durée d'un (1) mois, l'acte de vente devant être complété dans les trente (30) jours suivant l'acceptation de l'offre;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation du 8 janvier 2013 de Racicot & Associés, évaluateurs agréés, à l'effet que la valeur marchande de cette propriété est de 226 000,00\$;

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, est disponible pour effectuer les travaux liés au certificat de localisation dans les délais exigés et que Me Maude Rodrigue, notaire, est disponible pour effectuer les travaux liés à l'acte de cession dans les délais exigés;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Amable d'acquérir ladite propriété;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de M. Ronald Léonard, liquidateur de la succession de M. Roch Léonard;

D'AUTORISER monsieur le maire François Gamache et la directrice générale, Mme Carmen McDuff à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout acte de cession relatif au 580, rue Principale et tout autre document donnant effet aux présentes;

DE MANDATER M. Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, pour effectuer les travaux relatifs au certificat de localisation du 580, rue Principale;

DE MANDATER Me Maude Rodrigue, notaire, pour effectuer les travaux liés à l'acte de cession du 580, rue Principale.

Adoptée

125-05-13

**Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 - Résolution d'appui**

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers

essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff,  
appuyé par madame la conseillère Monique Savard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE CONFIRMER dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

126-05-13

**Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent – États financiers 2012 – Dépôt**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme,  
appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les états financiers 2012 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tels que déposés.

Adoptée

127-05-13

**Travaux d'infrastructures des Phases VIII et IX - Demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) - Autorisation**

Considérant le contrat octroyé à la firme BPR Infrastructure Inc. pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux d'infrastructures des Phases VIII et IX;

Considérant que cette firme sera bientôt prête à présenter des plans et devis au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour obtention de certificat d'autorisation quant aux travaux d'infrastructures municipales à être effectués dans lesdites Phases VIII et IX;

Considérant que la Municipalité de Saint-Amable, s'engage, lorsque lesdits travaux seront achevés, à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une attestation signée par ingénieur quant à la conformité du projet, le tout selon l'autorisation accordée par le MDDEFP;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff,  
appuyé par madame la conseillère Monique Savard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la firme BPR Infrastructure Inc. à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, les plans et devis ci-haut mentionnés relatifs aux travaux d'infrastructures municipales à être effectués dans les Phases VIII et IX, le tout pour fin d'obtention de certificat d'autorisation;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable s'engage, lorsque lesdits travaux seront achevés, à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une attestation signée par ingénieur quant à la conformité du projet, le tout selon l'autorisation accordée par le MDDEFP.

Adoptée

128-05-13

**Travaux d'infrastructures du Projet Terrasse des Cygnes - Demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) - Autorisation**

Considérant que le projet domiciliaire « Terrasse des Cygnes » a reçu, des différentes instances municipales concernées, les autorisations requises à sa mise en œuvre;

Considérant la nécessité pour la Municipalité de prévoir les infrastructures appropriées pour desservir les projets domiciliaires autorisés sur son territoire;

Considérant les engagements nécessaires de la Municipalité de Saint-Amable dans le cadre de la demande d'obtention de certificat d'autorisation à être transmise par GAMI Construction Inc., promoteur du projet « Terrasse des Cygnes », au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard,  
appuyée par monsieur le conseiller Mario McDuff  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable autorise et ne s'objecte pas à la demande de certificat d'autorisation de GAMI Construction Inc., promoteur, ni à la délivrance de certificat d'autorisation par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) relativement au projet domiciliaire « Terrasse des Cygnes »;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable s'engage à prendre possession des infrastructures urbaines d'égouts et d'aqueduc lorsque les travaux seront complétés, le tout en conformité avec le protocole d'entente à intervenir;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une attestation signée par ingénieur quant à la conformité du projet, le tout selon l'autorisation accordée par le MDDEFP;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable s'engage, lorsque les travaux seront achevés et que les infrastructures d'égouts et d'aqueduc lui seront cédées, à entretenir les équipements servant au contrôle qualitatif des

eaux pluviales, à appliquer un programme d'exploitation et d'entretien et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien conformément au chapitre 12 « Considérations d'opération, d'entretien et de suivi » du Guide de gestion des eaux pluviales du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Adoptée

129-05-13

**Travaux d'infrastructures du Projet Cours Dollard - Demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) - Autorisation**

Considérant que le projet domiciliaire « Cours Dollard » a reçu, des différentes instances municipales concernées, les autorisations requises à sa mise en œuvre;

Considérant la nécessité pour la Municipalité de prévoir les infrastructures appropriées pour desservir les projets domiciliaires autorisés sur son territoire;

Considérant les engagements nécessaires de la Municipalité de Saint-Amable dans le cadre de la demande d'obtention de certificat d'autorisation à être transmise par M.E.S. Habitations (9232-6123 Québec Inc.), promoteur du projet « Cours Dollard », au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable autorise et ne s'objecte pas à la demande de certificat d'autorisation de M.E.S. Habitations (9232-6123 Québec Inc.), promoteur, ni à la délivrance de certificat d'autorisation par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) relativement au projet domiciliaire « Cours Dollard »;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable s'engage à prendre possession des infrastructures urbaines d'égouts et d'aqueduc lorsque les travaux seront complétés, le tout en conformité avec le protocole d'entente à intervenir;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une attestation signée par ingénieur quant à la conformité du projet, le tout selon l'autorisation accordée par le MDDEFP;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable s'engage, lorsque les travaux seront achevés et que les infrastructures d'égouts et d'aqueduc lui seront cédées, à entretenir les équipements servant au contrôle qualitatif des eaux pluviales, à appliquer un programme d'exploitation et d'entretien et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien conformément au chapitre 12 « Considérations d'opération, d'entretien et de suivi » du Guide de gestion des eaux pluviales du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ;

Adoptée

GREFFE

130-05-13 **Avis de motion - Règlement numéro 714-00-2013 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Dominic Gemme

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 714-00-2013 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection.

Adoptée

131-05-13 **Avis de motion - Règlement numéro 715-00-2013 modifiant le règlement numéro 663-11 ayant pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente intermunicipale permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varenes**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 715-00-2013 modifiant le règlement numéro 663-11 ayant pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente intermunicipale permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varenes.

Adoptée

132-05-13 **Projet d'entente de services pour la gestion animalière et opération de fourrière avec les Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu Inc. (SAVR) – Approbation et autorisation de signature sous condition**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable et plusieurs municipalités des environs ont été et sont encore confrontées à une problématique relative aux services de gestion animalière;

CONSIDÉRANT le projet d'Entente de services élaboré le 17 avril 2013 en vue de permettre que l'organisme sans but non lucratif Les Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu Inc. (SAVR) puisse offrir le service de gestion animalière et d'opération de fourrière municipale aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT l'importance que ladite Entente soit approuvée par l'ensemble des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que si ladite Entente ne recevait pas l'approbation de l'ensemble des municipalités concernées, il n'est pas assuré que l'organisme puisse offrir le service de gestion animalière et d'opération de fourrière selon les modalités prévues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, ladite Entente de service pour la gestion animalière et l'opération de fourrière municipale avec l'organisme Les Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu Inc. (SAVR);



D'AUTORISER M. le maire François Gamache et le greffier, Me Daniel Brazeau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, ladite Entente de service pour la gestion animalière et opération de fourrière municipale avec l'organisme Les Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu Inc., À CONDITION qu'au préalable, ladite Entente soit également approuvée par toutes les autres municipalités impliquées dans le processus, à savoir : Beloeil, Varennes, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Charles-sur-Richelieu.

Adoptée

133-05-13 **Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) - États financiers 2012 - Dépôt**

CONSIDÉRANT les états financiers et la résolution afférente transmis aux municipalités partenaires par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP);

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les états financiers 2012 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP), tels que déposés.

Adoptée

134-05-13 **Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) – Amendement au budget 2013 - Approbation**

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 21 mars 2013, le conseil d'administration de la Régie a amendé le budget 2013 de la Régie afin de procéder à des travaux pour aménager une prise d'eau brute exclusive à l'usage de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT qu'avant de débiter les travaux, ledit amendement doit être approuvé par résolution d'au moins les deux tiers (2/3) des municipalités partenaires dans la Régie;

CONSIDÉRANT les documents du 26 mars 2013 transmis par la Régie pour approbation aux municipalités partenaires, à savoir, la résolution 13-4457 et les tableaux sommaires modifiés de la présentation du budget;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget amendé 2013 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) conformément aux documents transmis en date du 26 mars 2013 aux municipalités partenaires.

Adoptée

SERVICE INCENDIE

Sans Objet

## SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

135-05-13

### **États financiers 2012 de la Bibliothèque municipale et Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques – Autorisation et mandat quant à leur dépôt au Ministère de la Culture et des Communications**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à être transmise au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER ET DE DONNER MANDAT à la directrice du Service des loisirs culturels, Mme France Therrien, afin qu'elle procède à la transmission et au dépôt des États financiers 2012 de la Bibliothèque municipale de Saint-Amable et de l'Enquête annuelle sur les bibliothèques municipales au Ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée

136-05-13

### **Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière et désignation de mandataire aux fins du projet**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à être transmise au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs culturels, Mme France Therrien, à procéder à la production et au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », le tout pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable;

DE DÉSIGNER ladite directrice du Service des loisirs culturels, Mme France Therrien, comme mandataire de la Municipalité de Saint-Amable aux fins de ce projet, y compris pour la signature, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, de toute convention d'aide financière ou autre document requis pour donner effet aux présentes.

Adoptée

SERVICE DES LOISIRS SPORTIFS

137-05-13

**Embauche - Personnel étudiant pour la saison estivale 2013**

*\*\*\* M. Pierre Vermette, conseiller, annonce qu'il va s'abstenir de participer aux délibérations à venir et de voter. Un de ses enfants est concerné par la résolution à être présentée et votée \*\*\**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

Il est proposé par madame Clairette Gemme McDuff, appuyée par madame Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, exception faite de M. Pierre Vermette, qui ne prend pas part au vote,

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-dessous énumérées à titre de personnel étudiant pour la saison estivale 2013, le tout effectif en date du 6 mai 2013 :

**Service d'accompagnement (camp de jour) :**

- Stéphanie Lévesque
- Audrey Martin
- Sabrina Martin

**Piscine municipale :**

- Roxanne Gravel
- Philippe Legrand
- Jonathan Fournier
- Simon Vermette
- Laurence Laberge
- Laurence Drouin
- Marie-Claude Gauthier

**Initiation au soccer 3-4 ans :**

- Ariane St-Denis Lévesque
- Geneviève Desbiens
- Martine Lacoste
- Karolann Morasse
- Marie-Hélène Charlebois
- Laurence Belleville

Adoptée

138-05-13

**Offre de camp de jour durant la semaine de relâche 2014 – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière et désignation de mandataire aux fins du projet**

CONSIDÉRANT le projet de camp de jour durant la semaine de relâche 2014 élaboré par le Service des loisirs sportifs de la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT la mise en place, par le Ministère de la famille, d'un « Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires »;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs sportifs, Mme Stéphanie Lacoste, à procéder à la production et au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Famille dans le cadre du « Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires », le tout pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable;

DE DÉSIGNER la directrice du Service des loisirs sportifs, Mme Stéphanie Lacoste, comme mandataire dûment autorisée de la Municipalité de Saint-Amable aux fins de ce projet, y compris pour la signature, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, de toute convention d'aide financière ou autre document requis pour donner effet aux présentes.

Adoptée

### SERVICES TECHNIQUES

Sans objet.

### TRÉSORERIE

139-05-13

#### **Dépôt des rapports financiers comparatifs - Premier semestre de 2013**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les rapports financiers comparatifs du premier semestre, tels que déposés par la directrice du Service de la trésorerie.

Adoptée

140-05-13

#### **Affectations de l'excédent de fonctionnement non affecté**

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion tenue le 2 mai 2013, le Comité des finances a recommandé d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'année 2012 pour augmenter différentes réserves, le tout pour un montant total de 481 000 \$;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VIRER un montant total de 481 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'année 2012, pour augmenter les réserves suivantes :

- Excédent de fonctionnement affecté – immobilisations : 431 000 \$;
- Excédent de fonctionnement affecté – eaux usées : 50 000 \$.

Adoptée

## URBANISME

Sans objet.

### Courrier reçu:

a) Commission municipale du Québec :

- Accusé de réception – Résolution 97-04-13 concernant le Centre d'entraide bénévole de St-Amable inc.

b) Bureau du député de Verchères, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Stéphane Bergeron :

- Accusé de réception – Résolution 98-04-13 d'appui à la construction d'une nouvelle urgence à l'hôpital Pierre-Boucher.

c) Bureau de la députée de Taillon, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Montérégie, Mme Marie Malavoy :

- Accusé de réception – Résolution 98-04-13 d'appui à la construction d'une nouvelle urgence à l'hôpital Pierre-Boucher.

d) Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP):

- Procès-verbaux des séances tenues les 21 février et 21 mars 2013.

e) MRC de Marguerite-D'Youville

- Procès-verbal de la séance tenue le 14 mars 2013.

- Rapport annuel 2012 en matière de transport adapté

- Rapport 2012 sur l'information stratégique et statistique en transport adapté

## VARIA

Sans objet

### **Période de questions des citoyens :**

Un citoyen de la rue Martin interroge le conseil au sujet de la résolution relative au contrat animalier et aux coûts des services animaliers pour la Municipalité. Toute la question des normes provinciales de plus en plus exigeantes quant au bien-être des animaux et les responsabilités municipales en découlant est également discutée.

Un citoyen de la rue Joliette fait état au conseil de problèmes vécus sur ou à proximité de sa propriété sise sur la rue Joliette : une vanne de rue qui a besoin d'être redressée, un trou important à proximité de la rue qu'il faudrait combler, un problème de drainage de fossé en raison de racines d'arbres. Le conseil prend note et avis sera donné aux Travaux publics, afin qu'ils puissent constater ces problèmes et y remédient si possible.

Une citoyenne de la rue Dollard s'adresse au conseil concernant le projet intégré résidentiel de la rue Dolorès, approuvé par le conseil à la séance publique du mois d'avril 2013. La citoyenne s'explique longuement. Elle vit durement les répercussions découlant des travaux entrepris par le propriétaire actuel des lieux, notamment les travaux liés au défrichage. À l'arrière de sa propriété, une borne d'arpenteur-géomètre aurait été arrachée lors de ces travaux, l'empêchant de délimiter clairement son terrain de celui qui appartiendra au promoteur, et des arbres situés sur sa propriété auraient alors été arrachés. Elle fait également état de son désaccord quant à certains choix dans l'aménagement prévu au projet (circulation des véhicules). Elle a des enfants et déplore un manque d'information quant aux clôtures de sécurité qui seront disposées tout autour du chantier.

Elle se demande ce que la Municipalité, le propriétaire actuel des lieux et/ou les promoteurs peuvent faire pour l'aider, la rassurer. Elle a demandé et obtenu des rencontres, mais elle est insatisfaite de l'attitude des intervenants impliqués dans le dossier à son endroit et du trop long temps avant d'avoir un retour sur ses demandes et appels.

Le conseil prend note des difficultés dont fait état la citoyenne. Le conseil en est attristé, car son souhait, et celui exprimé par les promoteurs aux intervenants municipaux pendant l'élaboration du projet, en était un d'harmonie. Pour la borne manquante, le conseil précise qu'il ne peut effectivement remplacer une telle borne apposée par arpenteur-géomètre. Seul un arpenteur-géomètre peut légalement le faire et les coûts de ce travail doivent revenir à la personne l'ayant arrachée sans autorisation, le cas échéant. L'opportunité d'un aménagement hâtif d'une clôture opaque ou d'une haie de cèdre à ligne mitoyenne (aménagement prévu pour la fin des travaux) est également évoquée. Afin de tenter d'aplanir les difficultés et si la citoyenne en manifeste le désir, une nouvelle rencontre avec tous les intervenants est proposée. M. le maire, des conseillers au courant du dossier et la directrice générale s'offrent pour y participer.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21H20, levée la séance ordinaire de mai 2013.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*